

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement F093 16 P01 7 9			
CHECK POSE DAY	1. Intitulé du projet				
Réalisation de la ZMEL Saint Ar	nne au nord de l'île Sainte Mar	guerite			
2, Iden	ification du maître d'ouvrage ou du p	pétitionnaire			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale Dénomination ou ration sociale	Ville de Cannes				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	FIORENTINO Christophe Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine communal à la gestion portuaire et à la conception des délégations de services public				
RCS / SIRET 2.1 0 6 0 0 12	9 2 0 0 0 1 0 Forme	uridique			
Joigne	z à votre demande l'annexe oblig	gatoire n°1			
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'artic ilmensionnement correspondant du r	cle R. 122-2 du code de l'environnement et projet			
Nº de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au re	gard des seulls et critères de la rubrique			
10 g	Il est envisagé de réaliser une zone de mouillage et d'équipements				

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de réaliser une zone de mouillage et d'équipements légers pour une trentaine de bateaux de 6 à 25 m au nord de l'île de Sainte-Marguerite.

Cette zone a été choisie car :

- c'est une zone où le mouillage forain représente une forte pression pour les herbiers de posidonie,
- c'est une zone identifiée comme zone prioritaire dans la stratégie locale de gestion des mouillages des navires de plaisance dans les Alpes maritimes amorcée début 2012 par la DDTM 06,

De plus, la création de cette ZMEL est une mesure prioritaire identifiée dans le Docob du site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lerins".

4.2 Objectifs du projet

Ce projet est réalisé dans le cadre d'une mesure d'accompagnement du projet de confortement des digues Laubeuf et du large du vieux port de Cannes car ce dernier aura un impact sur les herbiers de posidonie et les grandes nacres.

Il s'agit de réaliser une ZMEL pour une capacité de 30 bateaux environ dans une zone où le mouillage forain est actuellement très pratiqué.

L'objectif est d'organiser le mouillage sur la zone afin de réduire les impacts sur les herbiers de posidonie permettant in fine leur restauration.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'amarrage se fait par l'intermédiaire d'une bouée scellée dans le sol par une ancre à vis (sur fonds sableux) ou un scellement (fonds rocheux).

Une bouée intermédiaire évite le ragage du fonds par la chaîne. Les bateaux peuvent donc tourner en fonction du vent autour de cette bouée selon un cercle d'évitage dépendant de la taille du bateau et de la profondeur d'ancrage.

Les travaux de pose seront réalisés par des plongeurs pour le scellement des ancres et la pose des bouées et chaines.

Le matériel utilisé pour la pose des ancres est soit une sorte de tarière hydraulique dans le cas de fonds meubles soit une foreuse manutentionnée directement par les plongeurs dans le cas de fonds rocheux. dans le cas de fonds rocheux un forage est réalisé et l'ancre y sera scellée chimiquement.

Des tests de traction seront ensuite réalisés sur chacun des ancrages pour vérifier la bonne tenue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation chaque bateau sera amarré à une bouée.

Les bouées seront réparties sur une surface de 5Ha environ comprenant les cercles d'évitage (cf plan joint).

Il est envisagé de pouvoir accueillir :

- 11 bateaux de 6 à 8 m
- 8 bateaux de 8 à 12 m
- 6 bateaux de 12 à 15m
- 3 bateaux de 15 à 20 m
- 2 bateaux de 20 à 25 m

Les ancres à vis (fonds sableux) et/ou scellement (fonds rocheux) seront installées de manière permanente pour la durée autorisée.

Les bouées seront par contre installées de manière temporaire chaque année de mai et octobre. Les modalités de gestions des déchets seront envisagées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'État compétente en malière d'environnement devra être jointe aufx) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet sera soumis à : - un dossier loi sur l'eau (article L 214-1 du code de l'environnement) : rubrique 4.1.2.0 b) de l'article R214-1 du code de l'environnement. - une dossier d'incidence Natura 2000 (article L414-4 du code de l'environnement) - une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine publique maritime (article L2124-5 et L2124-14 du code de la propriété des personnes publiques - une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation de l'étude d'impact (article L122-1 du code de l'environnement) : rubrique 10 g de l'article R 122-2 du code de l'environnement. 4.4.2 Précisez la pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Loi sur l'eau AOT 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur Grandeurs caractéristiques 5Ha Superficie globale de la ZMEL 30 bateaux Nombre de bateaux entre 6 et 25m Taille des bateaux à l'évitage sur bouée avec Type d'amarrage ancres à vis ou scellement 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Lat. _7°02'17,99" Coordonnées géographiques Long. 43°31'27,43" d'implantation Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; Long. 43°31'27,43" Lat. 7°02'17,99" Point de départ : Ville de Cannes Long. 43°31'30,08" Lat. _7°02'33,35" Point d'arrivée : 1 place Bernard Cornut-Gentille CS 30140 Communes traversées: 06414 Cannes CEDEX 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Out 4.7.1 SI oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-II fait l'objet d'une étude d'impact ? 4.7.2 SI oul, à quelle date a-t-il été autorisé ? Non 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Si oul, de quels projets se compose le programme ? Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de travaux de confortement des digues Laubeuf et du Large du vieux port de Cannes.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	i. Sensli	ollité er	nvironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols su	r le lleu	de votre projet ?
	111-0-1-11111		time qui fait l'objet actuellement de mouillages forains.
Lo projet concerne une	, 20110	man	ume qui fait i objet actuellement de moullages lorains.
Existe-t-II un ou plusieurs di concernés) réglementant l'	ocume	nts d'u	orbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
	Le pro	iet est	situé en zone NL du PLU de Cannes (modification n°9 approuvé le
Si oui, intitulé et date d'approbation :	22/09/	2014)	. Cette zone est relative à la protection du littoral, du massif de la Croix et des boisements importants de la commune.
Précisez le ou les	loutes	s les o	ccupations et utilisations du sol sont interdites à l'exception de · []
règlements applicables à la zone du projet	amena à leur	ageme mise e	ents légers, à conditions qu'ils soient nécessaires à la gestion des sites en valeur, notamment économique ou le cas échéant à leur ouverture
and the state of t	au put	olic.	the target of target of the target of target of the target of targ
PERSONAL PROPERTY.			
Pour les rubriques 33° à 37°.	e ou le	docu	ments ont-ils falt l'objet d'une évaluation
environnementale ?			Oul Non
5.2 Enjeux environnementau	x dans	la zone	d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivar http://www.developpemen	nt, par t	ous mo	ayers utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
	170007500	Milker Co.	
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,			Znieff marine de type 2 : lles de Lérins
faunistique et floristique de			
type I ou II (ZNIEFF) ou			
couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
	-		
en zone de montagne ?		X	
		(25)	
THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUMN TO THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUMN TW			The second secon
our le territoire d'une		x	La zone de mouillage est située dans la bande littorale des
commune littorale ?			300 m de la commune de Cannes.
dans un parc national, un parc naturel marin, une			
éserve naturelle (régionale		-	
ou nationale) ou un parc	Land 1	X	
	L	X.	
naturel régional ?	L.J	IX.	
		IX.	
ur un territoire couvert par un plan de prévention du			
ur un territoire couvert par		X)	

dans une alre de mise en valeur de l'architecture et du patrimaine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le PPRN de la Ville de Cannes est approuvé : - feu de forêt : 2010 - inondation : 1998
dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans un site Insarit ou classé?		X	Le projet se situe à proximité du site classé : " L'ensemble de l'île Sainte-Marguerite avec sa forêt, à l'exception du fort et ses dépendances" (17/03/1930)
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		ZSC FR9301573 : Baie et Cap d'Antibes - îles de Lérins Le projet est inclus dans cette zone
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		La ZMEL est située dans le rayon de 500m du monument historique : "Fort de l'île de Sainte Marguerite avec son four espagnol et la zone militaire qui l'entoure" (27/071927). Il n'est pas situé à proximité d'un site classé au patrimoine de mondial de l'unesco.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Domaines de l'environnement : Oul Non Appréciez sommairement l'impact potentiel engendre-t-il des prélèvements X d'eau? impliquera-t-II des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources est-il excédentaire X en matériaux? est-Il déficitaire en matériaux? SI oul, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Milleu est-II susceptible La solution technique envisagée repose : naturel d'entraîner des -sur un système d'ancre à vis ou scellement dans le perturbations, des dégradations, des rocher: qui permet de réduire la surface de contact destructions de la X avec le fond biodiversité existante: faune, - d'une bouée intermédiaire empêchant toute flore, habitats, possibilité de ragage de la chaîne sur le fond le fond. continuités écologiques ? est-il susceptible X d'avoir des

incidences sur les zones à sensibilité particulière

énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

	Engendre-1-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	L'emprise de l'ensemble des points d'ancrage au sol peut être évaluée environ à 0.3 m2 (30 points d'ancrage)
	Est-II concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-Il concerné par des risques naturels ?	X		Le risque naturel majeur pour l'installation concerne les tempêtes. L'utilisation de la ZMEL sera saisonnière de mai à octobre (hors période de tempête). A noter toutefois que les bouées seront enlevées en hiver.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Un mode de gestion adapté des déchets sera mis en œuvre.
Commodités de voisinage	Est-Il source de bruit ? Est-Il concerné par des nuisances sonores ?		IX	
	Engendre-t-II des odeurs ? Est-II concerné par des nuisances alfactives ?		X K	
	Engendre-t-II des vibrations ?	D	(X)	
	Est-II concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre 1-11 des émissions lumineuses ? Est-11 concerné par des émissions lumineuses ?		x	
	Engendre-t-il des rejets pollucats dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-I-il des rejets hydrauliques ? SI oul, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		[X]	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	\mathbf{x}		La ZMEL étant située dans le rayon de 500m d'un monument historique, l'avis de l'ABF sera demandé.
	Engendre-1-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oul Non X Si oui, décrivez lesquelles :
L'aire d'influence du projet est la zone entre la côte nord de l'île Sainte-Marguerite et le Port de Cannes.
Dans cette zone, aucun projet n'a fait l'objet récemment (2014-2015) d'un avis de l'autorité environnementale.
On peut noter que le projet de confortement des digues Laubeuf et du large du vieux port de Cannes dans lequel s'inscrit cette ZMEL est en cours de définition (le dossier CNPN a reçu un avis favorable à l'unanimité et le dossier AVP vient d'être remis).
Un effet positif sur l'environnement du présent projet de ZMEL est attendu , aucun effet cumulé avec un autre projet n'est attendu.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oul Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatit)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ZMEL de l'île de Sainte Marguerite est une mesure d'accompagnement du projet de confortement des digues Laubeuf et du large du vieux port de Cannes car ce dernier aura un impact sur les herbiers de posidonie et les grandes nacres.

Le projet a pour objectif d'avoir un effet positif sur l'environnement puisqu'il permettra de supprimer les mouillages forains sur la zone de la ZMEL et dans un périmètre plus large (défini dans l'annexe "Points complémentaires"). De plus le projet est conçu pour n'avoir aucun effet sur la qualité de l'eau et les espèces protégées de la zone. Pour s'en assurer plusieurs suivis seront mis en place : macro-déchet, herbier et respect de l'interdiction de mouillage.

Le projet de confortement des digues Laubeuf et du large du vieux port de Cannes fait déjà l'objet en parallèle d'une étude d'impact et d'un dossier CNPN.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'auvrage au pétitionnaire » non publiée ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage laintain;
- 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b),
32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos
aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une annexe intitulée "Points complémentaires" permets d'apporter quelques précisions techniques

sur le projet.

Une autre annexe présente l'implantation du projet sur fond cartographique ainsi que des photos

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cannes

10. 05 Septembre 2016

Signature